

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES

Service de l'Economie Agricole et Forestière

Epinal, le

11 AVR. 2019

Affaire suivie par : Coralie RULQUIN/Isabelle MORVILLER

Tél : 03 29 69 12 82 / 03 29 68 13 24

Fax : 03 29 69 13 12

Courriel : [coralie.rulquin@vosges.gouv.fr](mailto:coralie.rulquin@vosges.gouv.fr)

[ddt-seaf-bdr@vosges.gouv.fr](mailto:ddt-seaf-bdr@vosges.gouv.fr)

Monsieur le Maire,

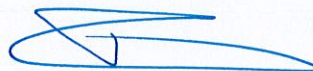
Par courrier du 18 mars 2019, vous avez saisi la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers afin qu'elle émette un avis sur la modification du PLU d'ARCHETTES.

Votre projet a été examiné au titre de la consommation d'espaces pour la création d'un chenil lors de la CDPENAF du 2 avril dernier.

Après examen de votre projet, les membres de la CDPENAF ont émis un **avis favorable** sur le point sollicité dans la modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,  
La Directrice Départementale Adjointe des Territoires,



Patricia BOURGEOIS

*M. Joël MAROT*  
*Maire d'Archettes*  
*54 route d'Epinal*  
*88380 ARCHETTES*